

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 17 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 pelouses du Sud-Est haut-marnais (zone spéciale de conservation)

NOR : DEVN0815028A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 13 novembre 2007 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes, des établissements publics de l'Etat et des organismes consulaires concernés,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 pelouses du Sud-Est haut-marnais » (zone spéciale de conservation FR 2100260) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/100 000 ainsi que sur les trois cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Haute-Marne : Chassigny, Choilly-Dardenay, Cusey, Dommarien, Grenant, Maâtz, Montsaugéon, Prauthoy, Saint-Broingt-le-Bois, Vaux-sous-Aubigny.

Art. 2. – La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 pelouses du Sud-Est haut-marnais figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Haute-Marne, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Art. 3. – La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 octobre 2008.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire,*
JEAN-LOUIS BORLOO

*La secrétaire d'Etat
chargée de l'écologie,*
NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR2100260 PELOUSES DU SUD-EST HAUT-MARNAIS (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

- 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*
- 5130 Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
- 6110 * Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyso-Sedion albi*
- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)[*sites d'orchidées remarquables]
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- 8130 Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
- 9130 Hêtraies du *Asperulo-Fagetum*

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères

- 1304 Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*

Amphibiens et reptiles

aucune espèce mentionnée

Poissons

aucune espèce mentionnée

Invertébrés

aucune espèce mentionnée



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SITE NATURA 2000 Pelouses du Sud-Est Haut Marnais (ZSC)
FR2100260 (Haute Marne)
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC
Signé le **17 OCT. 2008**

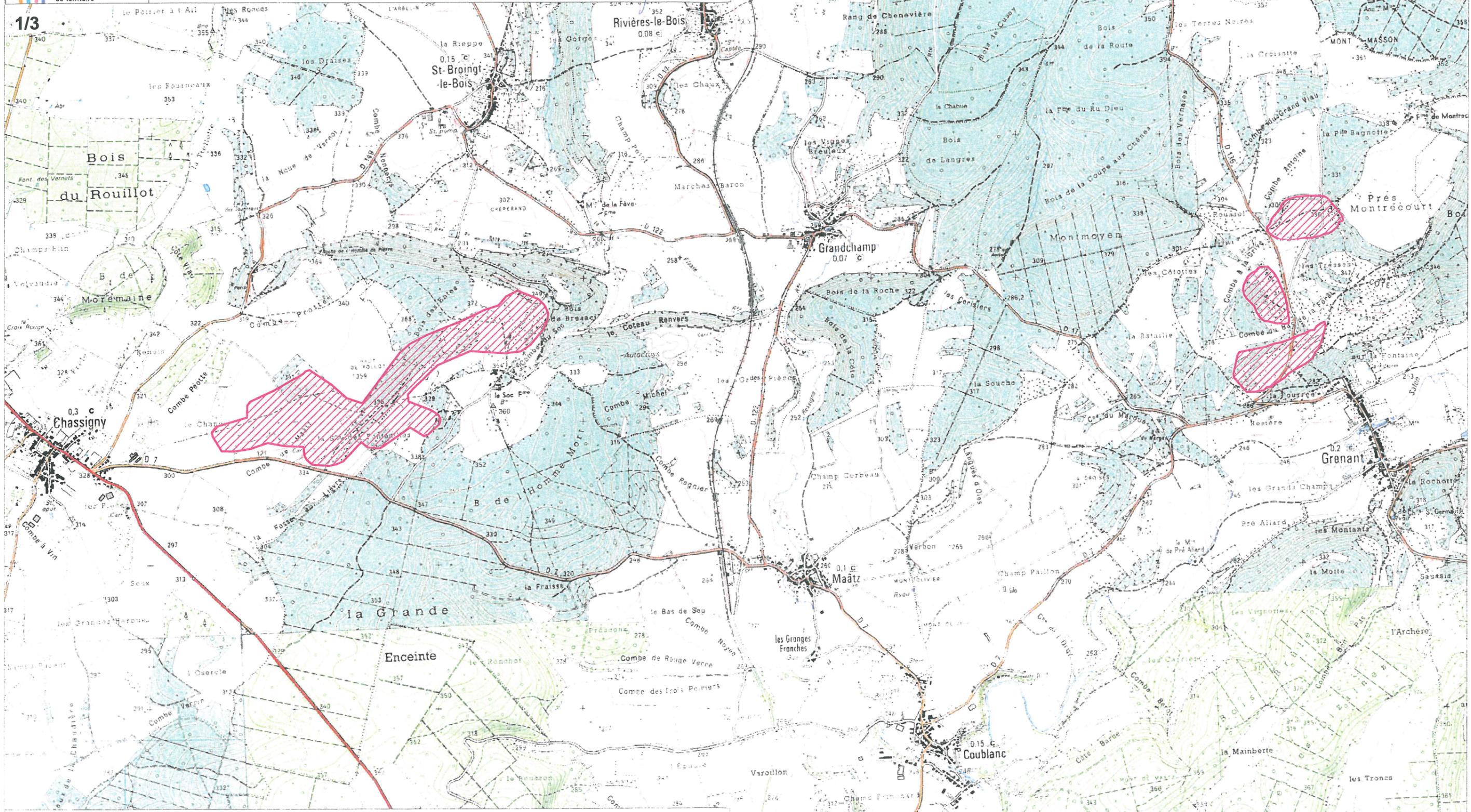
Le ministre d'État, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

1/3



ZSC Échelle : 1/25 000



Fond scan25@-IGN©2006
Cartes Topographiques IGN© :
3120E - 3220O - 3121E - 3221O



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SITE NATURA 2000 Pelouses du Sud-Est Haut Marnais (ZSC)

FR2100260 (Haute Marne)

Carte au 1/100 000 (fond IGN scan 100) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

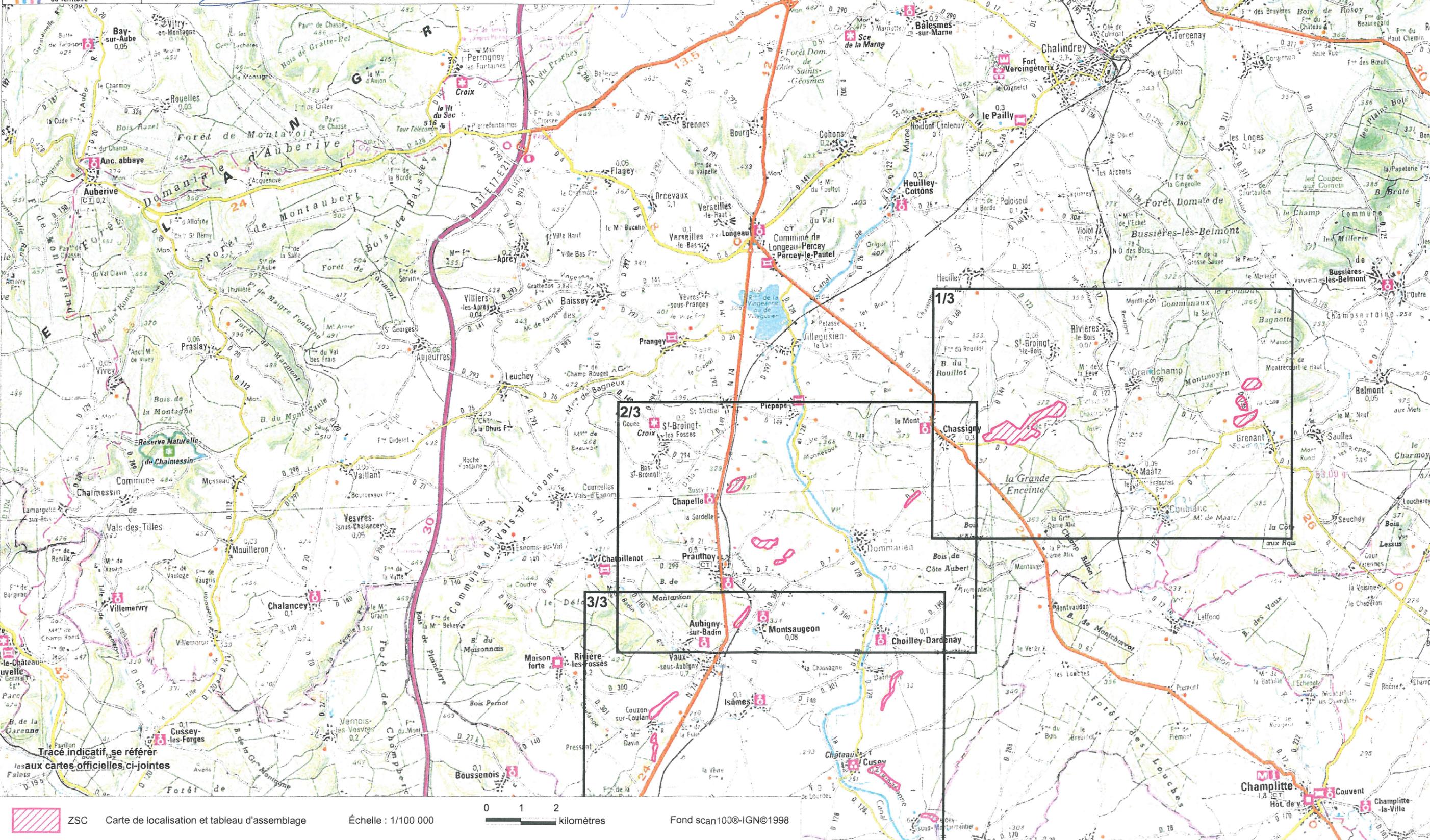
Signé le : **17 OCT. 2008**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

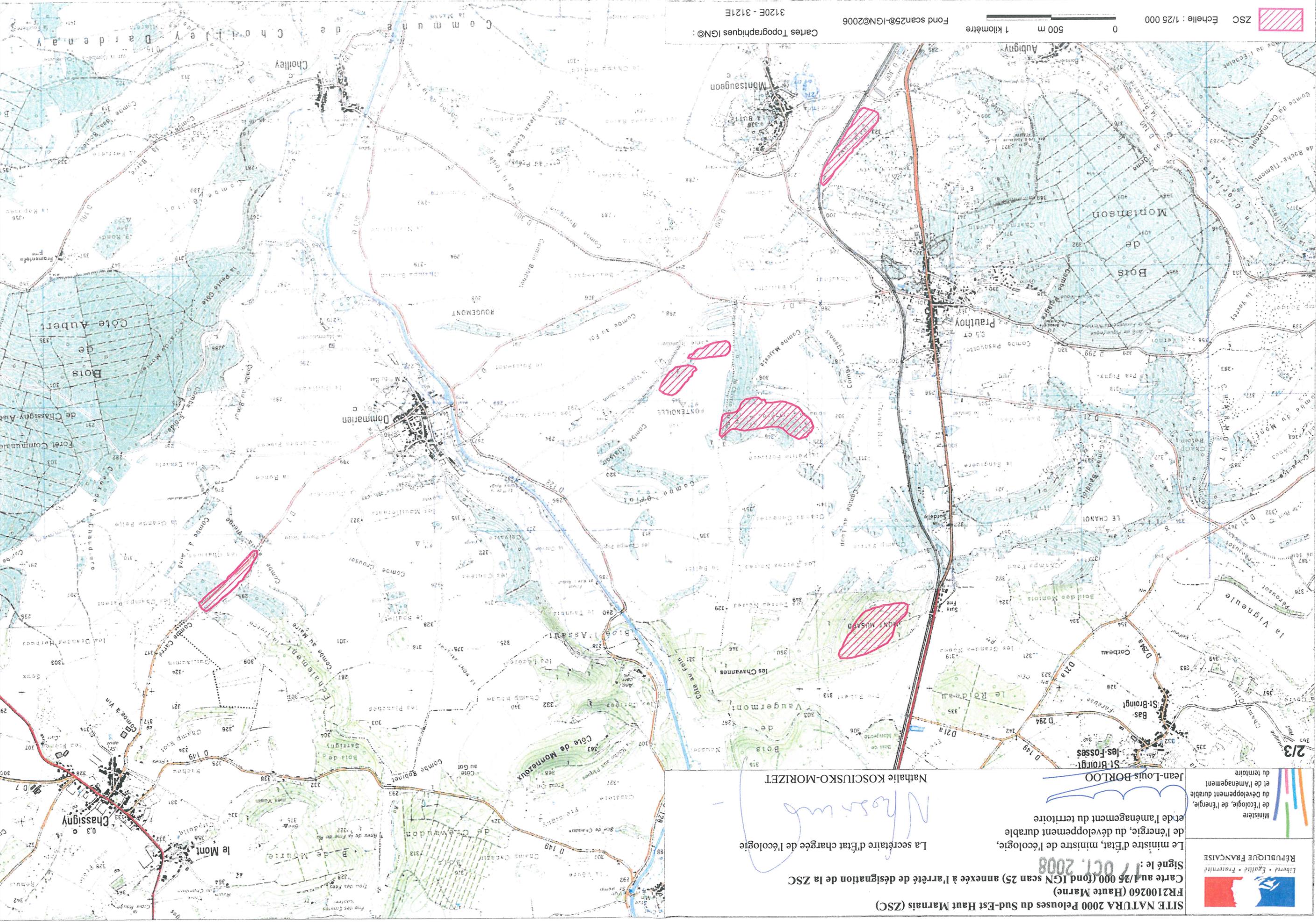
Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET



ZSC Carte de localisation et tableau d'assemblage

Échelle : 1/100 000 0 1 2 kilomètres

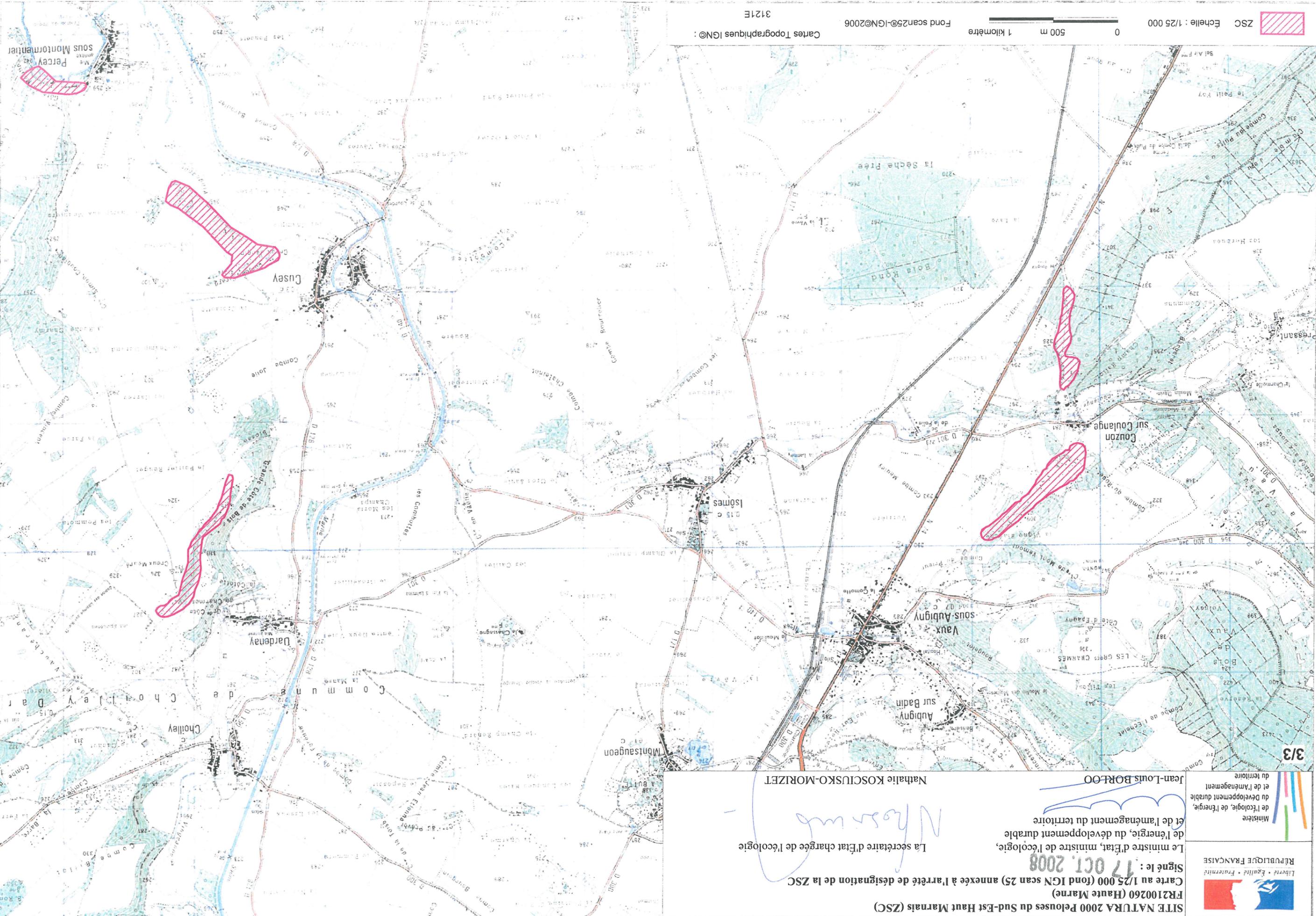
Fond scan100©-IGN©1998



SITE NATURA 2000 Pelouses du Sud-Est Haut Marnais (ZSC)
 Carte au 1/25 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC
 Signé le : 17 OCT. 2008
 Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
 Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
 Jean-Louis BORLOO
 Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
 La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie



République Française
 Liberté - Égalité - Fraternité



SITE NATURA 2000 Pelouses du Sud-Est Haut Marnais (ZSC)

FR100260 (Haute Marne)
 Carte au 1/25 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Signé le : **17 OCT. 2008**

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Nathalie Kosciusko-Morizet

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Jean-Louis Bortolo

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

